Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20260701-2026_106-DE

Paraphe

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

DELIBERATION N°2026_106 :

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RUY-MONTCEAU (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 25 juin 2026 Quorum : 14

Présents *: Guy RABUEL, Sandrine PRADELLE, Alain ASTIER, David CHAUVY, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Gisèla ESCOLA, Pascal FARIN, Fabien DOMINGOS, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédérick CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE.*

Excusés *: Laëtitia MARGASSIAN donne pouvoir à Christine VERGER*
Séverine VERNISSAT donne pouvoir à Régine COLOMB

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : *Séverine ORELLE*

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Guy RABUEL, informe l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2026_064	Dispositif de désenfumage des parties communes de la cure	KINGSPAN	6 318.00 €
2026_065	Avenant n°3 au lot 1B du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste	FUZIER LAMBERT	780.00 €
2026_066	Avenant n°1 au lot 1A du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste	FUZIER LAMBERT	3 660.00 €
2026_067	Avenant n°1 au lot 7B du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste	COMPTOIR DES REVETEMENTS	1 382.40 €

Publié le : 03/07/2026 11:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/69825

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20260701-2026_106-DE

2026_068	Avenant n°1 au lot 6A du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste	INSPIR HOME	[illegible]
2026_069	Avenant n°2 au lot 8 du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne cure en logements sociaux	EGC	3 352.80 €
2026_070	Avenant n°1 au lot 8A du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste	MENUISERIE AGENCEMENT CONCEPT	1 402.80 €
2026_071	Avenant n°1 au lot 8B du marché public de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste	MENUISERIE AGENCEMENT CONCEPT	1 147.80 €
2026_092	Tarif location grange des associations	200€ par utilisation (limité à 2j) pour les particuliers et entreprises	
2026_093	Commande de fournitures d'hygiène et de produits d'entretien	ASP ENVIRONNEMENT	3 524.78 €
2026_094	Achat de 6 cavurnes au cimetière de Montceau	CENTRE FUNERAIRE BOUDRIER	3 275.00 €
2026_095	Raccordement collectif cure	ENEDIS	8 278.03 €
2026_096	Modification des tarifs de foire	Gratuité pour l'ensemble des exposants sauf camions ambulants alimentaires food trucks et activités assimilées (3.5€/m)	
2026_097	Achat de tables salle Henri Annequin Montceau	COLLEQUIP	3 190.28 €
2026_098	Atelier pédagogique cirque classes école maternelle Ruy	PANDY LE CLOWN	3 232.80 €
2026_099	Feu d'artifice du 14 juillet	ARTPYROCONCEPT	4 300.00 €
2026_100	Renouvellement du parc informatique dans les écoles	SAS SYNESIS	13 940.40 €
2026_101	Reprise de concessions au cimetière de Ruy et Montceau	CENTRE FUNERAIRE BOUDRIER	10 230.00 €

En l'absence de questions ou d'observations, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de ce rapport

Ainsi fait et délibéré en séance, le 1er juillet 2026

Le Maire,
Guy RABUEL

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La secrétaire de séance
Séverine ORELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux m compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette déma suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 03/07/2026 11:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/69825